

COMPTE RENDU DU CNAASS DU 3 JUIN 2004

Ordre du jour :

- Bilan 2003
- Revalorisation et l'élargissement des conditions d'accès au prêt pour faciliter l'installation (PFI)
- Evolution tarifaire des prestations du tourisme social et vacances enfant pour 2005

Dans la première intervention, si nous avons exprimé notre satisfaction devant le bon taux d'exécution des crédits de fonctionnement de l'année 2003 (chapitre 98/34), nous avons formulé des plus vives inquiétudes quant à l'exécution des crédits d'investissement puisque sur un montant programmé de 8,6 M € 4 M.€ ont été exécutés.

La situation s'aggrave d'année en année et le budget 2004, n'est pas pour nous rassurer. Des arbitrages sévères devront être effectués, que ce soit pour les résidences du tourisme social ou pour les restaurants.

Nous sommes aujourd'hui à un point de rupture et à une véritable mise en danger par rapport aux normes de sécurité.

Notre inquiétude est d'autant plus grande que le Ministre annonce 200 M € de gels de crédits pour l'ensemble du budget du Ministère.

Nous avons donc demandé si les crédits action sociale étaient touchés à et quelle hauteur. Il nous a été répondu "on est actuellement en phase de discussion, mais que tout sera fait pour préserver au mieux l'action sociale, mais il y a des impératifs de discipline".

Nous avons aussi rappelé que l'année 2003 avait été une année de rupture du dialogue social, du à des décisions régressives : augmentation des tarifs du tourisme social, suppression des séjours linguistiques, mise en place de regroupements régionaux pour les colonies de vacances, augmentation du montant de l'harmonisation tarifaire, blocage des opérations de rénovation des restaurants.

Il y a aujourd'hui confusion entre dialogue social et information au fur et à mesure des prises de décision.



LA RESTAURATION.

Dans ce secteur les dépenses explosent même si le nombre de repas baisse il sera difficile de faire face sans crédits supplémentaires. C'est ici qu'apparaît sans doute le plus la faiblesse des crédits d'investissements.

Des opérations lourdes sont engagées et leur achèvement grandement compromis : 2,5 M € d'exécutés sur 5,9 M € de programmé.

A ce rythme combien d'années seront nécessaires à leur aboutissement ?

La baisse des crédits à surtout touché notre participation au financement des Restaurants inter-administratifs (RIA), certaines dettes n'ont pas été payées notamment "Ecole à Fort St Jean".

M. SOUMET a dit que la tendance sera la recherche d'autres partenaires pour mieux mutualiser.

La politique d'harmonisation tarifaire mise en place progressivement depuis 1994 est certes une bonne chose puisque qu'aucun agent, quel que soit sa direction ou son implantation géographique ne doit payer son repas plus d'un certain montant. Depuis 2002 l'administration a décidé que la hausse des plafonds serait désormais revue chaque année en tenant compte de l'augmentation du prix ces repas.

Résultat en 2003 + 3,5 et en 2004 + 4,25 %

La CGT condamne ces augmentations supportées par les agents, grevant leur pouvoir d'achat alors que toute évolution des salaires est bloquée.

Quant au titre restaurant accordé en cas d'absence de restauration collective, son montant n'a pas varié depuis 1995 et ne correspond plus à une quelconque réalité économique (4,88 €)



LE LOGEMENT.

Deuxième priorité ministérielle, mais avec un budget qui ne suffit pas à répondre aux besoins des personnels.

L'objectif de 10 000 logements en Région Ile de France et 25 % des agents logés qui peut paraître ambitieux, est pour nous insuffisant face à la pénurie et à la cherté des logements aujourd'hui.

A Paris, comme dans les grandes agglomérations de Province, les loyers flambent, pas les salaires.

La constitution d'un parc propre au MINEFI est rendu nécessaire par le fait que les agents disposent de revenus trop élevés en général pour avoir accès au parc préfectoral, mais cependant insuffisant pour se loger dans de bonnes conditions dans le secteur privé.

Le nombre de réservations actuel est trop faible (193 en IDF, 77 en Province en 2003), essentiellement hors foyers.

Il faut se donner les moyens de sa politique en facilitant l'installation des personnels, surtout dans les zones à forte pression immobilière même si elles ne sont pas des zones de première affectation.

La question que l'on peut se poser est celle de l'orientation de la politique du logement au MINEFI.

L'objectif des 10 000 logements est-il la limite à atteindre et l'orientation future sera t-elle plutôt tournée vers les aides individuelles, comme cela semble se dessiner pour 2004. (la baisse des réservations permet de redéployer vers les aides et prêts ainsi qu'il a été dit en groupe de travail).

La DPMA prétend qu'il n'est est rien. A voir !



VACANCES-LOISIRS

Le bilan de ce secteur est contrasté. On y constate une évolution positive du tourisme social et une érosion des vacances enfants.

Les groupes de travail de l'automne ont montré qu'en matière de tourisme social 'l'objet social' n'est pas atteint du fait de l'impossibilité de répondre à toutes les demandes. Les familles qui partent en vacances avec EPAF se situent dans les toutes premières tranches, mais à partir de la 3^{ème} tranche, il n'est plus possible de partir en haute saison à la mer.

Il faut donc élargir la capacité d'accueil et optimiser les centres existants, et tenir compte des nouveaux besoins : gîtes EPAF, locations meublées, séjours à thème.

Une fois de plus l'avenir de ce secteur est remis en question et les propositions répétées du Sous-Directeur de fermeture des centres en basse saison n'est peut être pas à prendre à la légère.

En matière de Vacances-enfants, le taux de satisfaction est certes élevé, mais l'année 2003 a été marquée par la décision de suppression des séjours linguistiques, la mise en place des regroupements régionaux, l'augmentation des tarifs, une modification à la baisse des réductions accordées aux familles nombreuses. Point positif l'accueil de 200 enfants handicapés en 2003.

Nous craignons fort que la baisse des prestations offertes n'entraînent une baisse des demandes qui sera analysée comme une baisse des besoins.

Quand on veut noyer son chien.....

POINTS SOUMIS POUR AVIS.

I - Revalorisation des élargissement des conditions d'accès au PIF.

Accord CGT.

DISPOSITIF ACTUEL

Montant emprunté	Montant des Mensualités	Nombre de mensualités
600 €	50 €	12
1 300 €	50 €	26
2 000 €	50 €	40

DISPOSITIF PROPOSE

Montant emprunté	Montant des Mensualités	Nombre de mensualités
1 200 €	30 €	40
1 800 €	40 €	45
2 400 €	50 €	48

II - Evolution tarifaire des vacances enfants pour 2005

Proposition : + 2,5 % à la charge des familles, et 2 % à la charge de l'administration pour faire face à une augmentation constatée de 4, % des coûts. Il est aussi précisé que les efforts de maîtrise d'EPAF ont dégagé des marges qui ont été utilisées pour réaliser des travaux d'urgence que la pénurie de crédit dans l'immobilier ne permet plus d'assurer.

III - Tourisme social : Propositions :

- Prestations hôtelières : + 2,5 % pour les 3 saisons
- Gîtes EPAF : - 10 % par rapport aux tarifs 2004
- Locations meublées : + 2,5 % en moyenne saison
 - + 4,5 % en haute saison
 - pas d'augmentation en basse saison

Pour la CGT, il est impossible d'accepter ces augmentations successives, s'il existe une logique comptable pour l'administration, il en existe aussi pour les personnels qui subissent une politique salariale régressive.



INFORMATIONS DIVERSES

- 2003 achèvement de la révision des textes de 1991, qui aboutira par des protocoles de mise à disposition des personnels de délégation.
- Gestion par les associations : propositions seront faites dans un groupe de travail de l'automne (16 novembre)
- Action sociale et déconcentration : Il n'est plus question de parler de mutualisation des réseaux de personnels de soutien (Assistante de service social et Médecin)

Conclusion : Les budgets 2005 seront maintenus. Mais l'année 2005 sera moins "riante".

- Des observatoires seront mis en place dans les domaines de "la restauration et du logement", le logement revenant au Ministère de l'intérieur, et la restauration sera partagé entre MINEFI et Intérieur.

- Réunions interrégionales avec les Délégué(e)s

La réflexion avance suite à deux groupes de travail avec les délégués, dont le but est d'examiner les évolutions possibles du métier de délégué dans le cadre d'une structuration régionale du réseau de l'action sociale.

Le niveau départemental sera préservé, estimé échelon le plus pertinent mais avec des mesures plus fortes de déconcentration de crédits et de communication.

Le délégué du chef lieu de région aura des responsabilités particulières notamment dans le cadre des SRIAS, les présidents de CDAS également.

La mise en place de pôles de compétences nécessite des formations spécifiques dans le domaine juridique et technique. Des expérimentations de plusieurs pôles d'expertise auront lieu, avec des délégués volontaires.

Des formations au niveau régionales seront mise en place avec une sorte de tutorat d'un délégué qui sera support du nouveau délégué. La formation des assistants de délégation sera assurée par un nouveau module.

- Résidence de vacances HENDAYE : 80 % du prix de vente seront affectés au chapitre 57/90 de l'action sociale)
- Restauration : Bordeaux, la décision est prise de réaliser les travaux, il n'y pas de possibilité de mutualisation
Montesquieu, suite à des problèmes d'hygiène, travaux rendus obligatoires.
Investissement lourd.

Des contacts sont pris avec le Ministère de la Culture pour un éventuel conventionnement.

- Intervention CGT Agents "BERKANI"

Question posée du devenir des agents "Berkani" dont la charge de travail tombe en dessous du seuil de 50 % du fait des restructurations. Le Directeur de la DPMA, M. Soumet a répondu que les situations seraient réglées au cas par cas.

Vous pouvez contacter les membres du
CNASS :

CHRETIEN-LIOTARD Christine
Fédération des Finances.

☎ 01.48.18.82.70

e-mail : christine.chretien@finances.cgt.fr

TANGUY Anne
Centre des Impôts de Brest

☎ 02.98.00.30.39

e-mail : anne.tanguy@dgi.finances.gouv.fr

MUSSEAU Magalie
Syndicat national du trésor

☎ 01.48.18.80.53

e-mail : tresor.cgt.magali@wanadoo.fr

NOVAK Eddy
Syndicat national des douanes

☎ 01.48.18.81.16

e-mail : eddie.nowak@wanadoo.fr

LEMOND Brigitte
Centre des Impôts fonciers

☎ 01.49.15.52.57

e-mail : michel.lemond@dgi.finances.gouv.fr

KHALDI Marina
Syndicat national de l'administration centrale

☎ 01.53.18.72.94

e-mail : marina.khaldi@syndicats.finances.gouv.fr

RICO Martine
INSEE

☎ 02.38.69.52.52

e-mail : martine.rico@insee.fr

BRUNATI Gilles
Concurrence consommation répression des fraudes

☎ 05.53.02.65.50

e-mail : gilles.brunati@dgccrf.finances.gouv.fr

